

Ordonnance du DDPS sur l'organisation de l'armée (OOA-DDPS)

Modification du 16 décembre 2004

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports arrête:

I

Les appendices 1¹ et 2² de l'ordonnance du DDPS du 28 novembre 2003 sur l'organisation de l'armée³ sont modifiés conformément au texte ci-joint⁴.

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

16 décembre 2004

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports
Samuel Schmid

¹ Non publié au RO.

² Non publié au RO.

³ RS **513.111**

⁴ Non publié au RO.

5

5

5386